Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261001-20261096-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
24/09/2026
Affichée le 24/09/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi premier octobre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
08/10/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. GERVIS Philippe, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, M. HURAUX Alexandre, Mme MARTIN Sylvie, M. JUHEL Arnaud, Mme LENDORMY Clémence, M. NOUHAUD Cyril, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. LOISEAU Frédéric, M. CÔTE Arnaud, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme BROSSAY Aurélie
Mme BOUGOUIN Vanessa
Mme GUILLOT Annabelle

M. NOUHAUD Cyril a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 20

2026.10.96) TRAVAUX DE REHABILITATION ECOLE MATERNELLE : MISSION CONTROLE TECHNIQUE DEVIS COMPLEMENTAIRE POUR CIRCONSTANCES IMPRÉVUES SUITE INCENDIE DU 24 AVRIL 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 2024.11.84 du 27 novembre 2024 retenant la proposition de la SOCOTEC Rennes pour la mission de Contrôle Technique dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école maternelle.

Il présente un devis complémentaire suite à l'incendie de l'école maternelle comprenant une mission supplémentaire d'un mois d'un montant de 850 € HT soit 1 020 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de le retenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Accepte le devis complémentaire de la SOCOTEC présenté ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261001-20261096-DE

Autorise Monsieur le Maire à le signer et à régler la dépense correspondante à l'article 2313, opération 186.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 8 octobre 2026

Le Maire :

O. GAIGNE